

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	01.12.2020	11h10	20.220	DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Alain Gerber

Titre : Il faut avoir les moyens pour étudier en ES 60/40

Contenu :

Le Conseil d'État peut-il nous indiquer pour quelles raisons l'écolage en cours d'emploi en ES coûte 14'400 francs, alors que si la formation se fait à plein temps, elle va coûter 2'000 francs ?

Développement :

L'écolage pour une formation ES dans le canton de Neuchâtel est de 500 francs par semestre pour une formation à 100% en école et de 2'400 francs pour une formation 60% en entreprise et 40% à l'école.

Les étudiants en ES proviennent d'une formation duale et ne sont pas tous scolaires ; la formation en cours d'emploi leur permet de maintenir un pied dans la vie active, et est la suite logique d'une formation duale.

D'autre part, un étudiant 60/40 aura un revenu et va payer des impôts, il devra faire des sacrifices dans sa vie privée afin de pouvoir suivre ses études ; il a la double peine.

Cela démontre que le système favorise les études à plein temps, alors que la volonté du Conseil d'État est la formation duale. Ceci est une « neuchâteloserie » car, par exemple, l'école de Changins, qui forme les viticulteurs, les arboriculteurs et les œnologues, propose une ES en deux ans à plein temps pour 3'640 francs, et en emploi sur trois ans pour 4'360 francs.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Alain Gerber

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :